



Parking Vélos

Règlement intérieur

1 Le service

Le Service est un service de stationnement pour les vélos, fermé et sécurisé.

Les Parkings Vélos Île-de-France Mobilités sont :

- Accessibles 24h/24 et 7j/7,
- Abrisés et éclairés,
- Équipés d'arceaux ou de racks pour accrocher votre vélo,
- Pourvus de la vidéoprotection (24h/24 7j/7),
- Équipés de services annexes comme une station de gonflage ou une boîte à outils.

Tout personne bénéficiant d'un accès au Parking Vélos (ci-après l'« Utilisateur ») s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur.

2 Modalités d'accès

Les Parkings Vélos sécurisés sont accessibles avec un passe Navigo à présenter devant les contrôles d'accès au niveau de la porte.

Les Parkings Vélos peuvent être momentanément fermés en cas de panne, de réfection, de travaux ou de présence de quelconque danger à l'utilisation pour les usagers.

L'Utilisateur s'oblige à supporter, sans indemnité ni remboursement, toutes les restrictions momentanées à l'usage du Parking Vélos et tous les troubles de jouissance qui pourront lui être imposés pour exécuter les opérations d'entretien et de sécurité de l'ouvrage.

Les seuls véhicules autorisés sont les vélos classiques et vélos à assistance électrique. Les autres véhicules électriques de mobilité sont interdits (trottinettes, solowheels, etc.) ainsi que tous les autres véhicules motorisés (motos, scooters, etc.).

Les Parkings Vélos sont dédiés à un usage temporaire et non permanent. Un vélo ne peut être stationné pour une durée supérieure à 15 jours calendaires consécutifs. Au-delà de cette durée, l'Utilisateur sera invité à retirer son vélo dans les 15 jours sous peine de se le faire enlever.

Passée la durée de stationnement autorisée, l'Exploitant identifie :

- les vélos stationnés sur un même emplacement
- les vélos mal stationnés
- les vélos apparaissant abandonnés (dégradés, épaves*...)

*Un vélo épave est un vélo dont deux éléments considérés indispensables (roue, selle, guidon, pédales, pneus) sont manquants et/ou défectueux ou un vélo dont un élément considéré indispensable est manquant et/ou défectueux ET dont l'état et la propreté est très dégradé (vélo très poussiéreux, vélo très rouillé, vélo montrant des signes d'abandon très avancé - toiles d'araignée...).

Une étiquette est apposée sur le vélo, mentionnant l'obligation de déplacer ou évacuer le vélo et la date de constat du stationnement non autorisé.

Si Transdev Boucle des Lys est en mesure d'identifier le propriétaire du vélo, ce dernier est notifié par mail lui indiquant l'obligation de le déplacer sous 15 (quinze) jours à compter de la notification et la procédure d'enlèvement, stockage et récupération du vélo s'il n'a pas été déplacé par son propriétaire dans le délai demandé.

Au terme de la période de 15 (quinze) jours, Transdev Boucle des Lys procède à l'enlèvement du vélo après destruction des moyens de sécurisation du vélo. Le vélo est ensuite stocké pendant 3 (trois) mois dans les locaux de Transdev Boucle des Lys.

Durant cette période de 3 (trois) mois, l'Utilisateur propriétaire du vélo est en mesure de demander la restitution de son vélo à Transdev Boucle des Lys via le Centre de Relation Clients dont les coordonnées figurent à l'article 1.2 des présentes Conditions Générales. La restitution du vélo a lieu dans les locaux de Transdev Boucle des Lys sur présentation d'un justificatif de propriété, comme un numéro d'identification et/ou une photo. Le vélo est restitué dans l'état dans lequel il se trouve.

Transdev Boucle des Lys ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuelles dégradations sur le vélo. Aucune demande d'expédition du vélo ou de remboursement des moyens de sécurisation détruits ne sera acceptée par Transdev Boucle des Lys. A l'issue du délai de stockage, si le vélo n'a fait l'objet d'aucune réclamation, ce dernier sera remis par Transdev Boucle des Lys à une association dédiée à la valorisation des vélos et réinjecté dans le circuit de vente.

L'accès au Parking Vélos est interdit à tout mineur de moins de 14 ans, non accompagné d'un adulte.

3 Responsabilités

Responsabilité de l'Utilisateur :

Le droit perçu dans le cadre de l'abonnement au Service Parking Vélos est un droit de stationnement et non un droit de gardiennage, de surveillance ou de dépôt. Le droit d'utiliser une place de stationnement au sein du Parking Vélos est donc consenti aux risques et périls de l'Utilisateur.

Le service est strictement personnel et l'Utilisateur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo.

L'Utilisateur reste le seul responsable :

- de son vélo et des objets en lien avec la pratique du vélo (casque, gilet, etc.),
- des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou indirectement au Parking Vélos ou aux autres vélos stationnés au sein dudit Parking Vélos, avec ou sans son vélo.

L'Utilisateur doit s'assurer :

- d'avoir souscrit une assurance responsabilité civile,
- de circuler à pied devant l'entrée et à l'intérieur du Parking Vélos,
- d'attacher son vélo à l'aide d'un ou plusieurs dispositifs personnels de type « antivol / cadenas » sur un rack de stationnement libre,
- de ne pas encombrer ni l'entrée, ni l'allée, ni le stationnement d'un autre vélo avec son propre vélo,
- de ne pas laisser d'objet ou de colis au sein du Parking Vélos. En particulier, le stockage des

équipements des services de livraisons professionnels n'est pas autorisé à l'intérieur du Parking Vélos (sac à dos, vêtements, etc.),

- de ne pas laisser son vélo stationné plus de 30 jours consécutifs sans utilisation,
- de bien fermer la porte derrière lui lors de sa sortie du Parking Vélos.

L'Utilisateur s'engage à faire preuve de civisme en laissant le lieu propre et en respectant les autres usagers.

Il est formellement interdit :

- de commettre des actes malveillants (salir, dégrader, voler, etc.),
- d'entreprendre dans le Parking Vélos toute autre activité que celle du stationnement de son vélo (comme fumer, manger, boire, squatter, etc.),
- d'introduire un animal, même tenu en laisse,
- de s'approprier un emplacement, notamment en fixant un antivol pour empêcher l'accès à d'autres usagers,
- de fumer ou de vapoter à l'intérieur du Parking Vélos,
- d'introduire des matières inflammables ou explosives au sein du Parking Vélos,
- de laver ou d'entretenir son vélo à l'intérieur du Parking Vélos.

L'Utilisateur est le seul responsable de son vélo, du respect des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service disponibles sur le site idf-mobilites.fr/stgermain-parking-velos et du présent Règlement Intérieur et de tout dommage ou accident causé directement ou indirectement par lui tant aux biens qu'aux personnes se trouvant dans l'enceinte du Parking Vélos.

En cas de dégradation volontaire ou involontaire du Parking Vélos, l'Utilisateur s'engage à supporter les frais de remise en état.

Toute infraction aux Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service ou au présent Règlement Intérieur pourra entraîner une interdiction d'accès et une résiliation de l'abonnement.

Les parents ou représentants légaux de tout mineur abonné au Service seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service. Le parent concerné assume la pleine et entière responsabilité de son enfant quant aux dommages subis ou causés dans le Parking Vélos.

L'Utilisateur est tenu de déclarer immédiatement à l'Exploitant, aux coordonnées figurant à l'article 7 ci-dessous, les dégradations, accidents ou subit.

Responsabilité de l'Exploitant :

L'Exploitant :

- S'engage à faire ses meilleurs efforts pour résoudre tout dysfonctionnement du service et intervenir en vue de réparer toute dégradation dans les meilleurs délais ; ainsi, l'accès au Parking Vélos pourra être suspendu de manière temporaire, sans possibilité de remboursement de l'Utilisateur,
- N'assure aucune prestation de gardiennage ni de surveillance, ni aucune conservation des vélos, ni des biens, en particulier en cas d'enlèvement de vélos,
- N'est en aucun cas responsable des pertes, vols, dégradations ou autres dommages de toute nature qui pourraient être commis sur les vélos et accessoires stationnés à l'intérieur du Parking Vélos,
- Décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol d'un vélo ou de ses accessoires survenant dans l'enceinte du Parking Vélos.

Par conséquent, l'Exploitant ne pourra être tenu responsable que des dommages résultant d'une faute de son personnel ou de ses prestataires ou d'un défaut des installations ou du matériel, sous réserve de la preuve du lien de causalité.

5 Vidéoprotection

Les Parkings Vélos sont équipés d'un système de vidéoprotection avec enregistrement conformément à la législation en vigueur.

6 Confidentialité des données

La politique de confidentialité et de traitement des données appliquée par l'Exploitant est définie dans les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service acceptées par l'Utilisateur et disponibles sur le site internet : idf-mobilites.fr/stgermain-parking-velos

L'Exploitant et ses sous-traitants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »).

Les données sont collectées à des fins d'utilisation du Service.

À tout moment, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, ou pour toute question, l'Utilisateur peut contacter le Centre de Relation Clients conformément à la procédure rappelée ci-dessous ou le DPO à l'adresse suivante : dataprivacy@transdev.com

7 Réclamations / Litiges

Les litiges relatifs aux présentes dispositions seront soumis à la loi française. A défaut de résolution amiable, la partie demanderesse pourra soumettre sa requête devant le tribunal compétent.

Toute réclamation peut être adressée au Centre de Relation Clients :

- Par téléphone, au **01 64 76 88 16** du lundi au samedi de 6h30 à 20h (sauf jours fériés)
- Via le formulaire de contact accessible sur le site : idf-mobilites.fr/stgermain-parking-velos

